

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le quinze décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles GADILLE, maire.

**Présents :** AUNAVE Philippe, AYNARD Valérie, AZEMARD Annick, BLANC-GARIN Michelle, BOUE Pascale, CHARROIS Jean-Paul, COUTURIER Danièle, GILLET Ghislaine, JOUVION Didier, JULLIAN Véronique, LAFORGUE Isabelle, MEGER Patrick, PORTAL François, REVEILLON Odile, SAADI Jérôme, VERDIER Ludovic, VIDAL Jean-Marc.

**Absents excusés :**

♦ CREGUT Laetitia → procuration à GADILLE Gilles

**Secrétaire de séance :** François PORTAL

\*\*\*\*\*

Le PV de la séance du 20/10 est approuvé à l'unanimité.

## **2021-12-43 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	-31 150.00 €	31 150.00 €	0.00 €
204 Subventions d'équipements versées	0.00 €	0.00 €	31 150.00 €	31 150.00 €
204181/204	0.00 €	0.00 €	31 150.00 €	31 150.00 €
23 Immobilisations en cours	1 472 588.57 €	-31 150,00 €	0.00 €	1 441 438.57 €
2315/23	487 130.66 €	-31 150,00 €	0.00 €	455 980.66 €

**Adopté à l'unanimité.**

## **2021-12-44 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2022**

Dans l'attente du vote du BP 2022, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables. La limite de 186 675,00 € correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2021-10-45 : ECOLES-CONVENTIONNEMENT 2021-2022 POUR L'ENT 1er DEGRE ACADEMIQUE « ENT ECOLE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Espace Numérique de Travail (ENT) pour le 1er degré de l'académie de Montpellier permet depuis plusieurs années aux écoles un accès à un environnement de travail sécurisé pour tous les acteurs de la communauté éducative.

Pour l'année 2021-2022, la commune doit re-conventionner puisque la convention pluriannuelle existante est arrivée à échéance. Le coût pour la commune est de 50 € par an.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2021-12-46 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF DE NIMES METROPOLE – EXERCICE 2020**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif exercice 2020 établi par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole. Ces rapports seront mis à la disposition du public.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2021-12-47 : JEUNESSE - PASSEPORT ETE 2022**

Les jeunes sont demandeurs du passeport été dont le dispositif est mis en place par la ville de Nîmes sous forme d'une convention de partenariat. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer au dispositif pour 15 passeports. Le prix de vente au public du prochain passeport été 2022 sera de 27 €.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2021-12-48 : LES FRANÇAS – CONVENTION SEJOURS HIVER POUR LES 11-17 ANS**

L'association "Les Francas du Gard" propose aux communes un séjour hiver pour les jeunes collégiens et lycéens de moins de 18 ans prévu pendant les vacances scolaires d'hiver 2022. Le tarif du séjour pour 6 jours et 5 nuits à Orcières Merlette est de 580 € et la prise en charge de l'aide financière par la mairie est de 100 € par enfant domicilié sur la commune. L'enveloppe globale du montant de l'aide communale allouée à ces séjours ne pourra pas dépasser un budget de 500 € ce qui correspond à 5 participants au séjour.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2021-12-49 : CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT**

*Abroge la délibération du 03/12/1999.* Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les indemnités de déplacement des agents qui se déplacent dans le cadre d'une mission, d'une formation ou d'un concours. A compter du 01/01/2022, les frais de déplacement sont remboursés sur la base du tarif d'un billet SNCF 2ème classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF, sur la base des indemnités forfaitaires prévues par les textes en vigueur.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2021-12-50 : SUPPRESSION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE ET CREATION EMPLOI AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**

Compte tenu de la possibilité de nommer un agent suite à la réussite d'un concours, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants. Le Maire propose à l'assemblée : la suppression de l'emploi d'adjoint

technique principal 2ème classe à temps complet au service technique et la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet au service technique à compter du 01/04/2022.

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-51 : SUPPRESSION EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE ET CREATION EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE**

Compte tenu de la possibilité de nommer un agent en raison de sa valeur professionnelle et de son ancienneté, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants. Le Maire propose à l'assemblée : la suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet au service administratif et la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet au service administratif à compter du 01/04/2022.

**Adopté à l'unanimité**

**2021-12-52 : MODIFICATION TARIFS REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES LOCATION FOYER SOCIO CULTUREL – COUPES DE BOIS – PHOTOCOPIES**

Sur proposition de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'actualiser le tarif de la location du Foyer socio culturel à compter du 1er janvier 2022 à 800 € par location.

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-53 : SMGG – REZO POUCE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'avec le concours du syndicat mixte des gorges du gardon (SMGG), la commune peut offrir aux habitants de Cabrières la possibilité de se déplacer sur de courtes distances grâce au dispositif RezoPouce. C'est un mélange de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous pour partager ses trajets quotidiens entre voisins gratuitement. Le dispositif sera mis en place à partir du 01.01.2022. Des arrêts minute seront prévus par arrêté municipal et des panneaux de signalisation seront installés.

**Adopté à l'unanimité**

**2021-12-54 : CONVENTION DE RESILIATION AMIABLE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE**

Une convention pluriannuelle de pâturage a été signée entre la commune, le syndicat mixte des gorges du gardon, l'ONF et Mr Bonnet, éleveur, valable du 1er juin 2017 au 31 mai 2023. Afin de régulariser la situation et de supprimer les parcelles qui sont actuellement pâturées par Mr ANGEVIN, le SMEG a décidé de résilier la convention en cours et d'en réaliser une nouvelle. La résiliation aura lieu le 1er novembre 2021, le locataire s'acquittera de 10 mois de redevance pour l'année 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-55 : CONCESSION DE PATURAGE 2021-2027**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention pastorale sur des parcelles communales de CABRIERES, dans le but d'y faire pâturer un troupeau, à passer entre la commune de Cabrières, assisté du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, l'Agence Interdépartementale Hérault - Gard de l'Office National des Forêts, Mr Philippe BONNET, éleveurs d'ovins. Cette concession est fixée pour une durée de 6 ans, du 1er novembre 2021 au 31 décembre 2027. La redevance est fixée à 238€ par an.

**Adopté à l'unanimité**

**2021-12-56 : ATTRIBUTION MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX AMENAGEMENT DE SURFACE DE LA RUE MARCEL PAGNOL, CHEMIN DES AIRES, CHEMIN DES AMANDIERS, CHEMIN DU SOULEILLAN**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour réaliser l'Assistance pour des travaux d'aménagement de surface de la rue Marcel Pagnol, chemin des aires, chemin des amandiers, chemin du souleillan. Les objectifs de ces aménagements sont une mise en sécurité des piétons, une réduction de la vitesse des usagers, un renouvellement des enrobés, un enfouissement des réseaux. Trois entreprises ont été consultées. L'entreprise AMEVIA Ingénierie, ayant produit l'offre la plus économiquement avantageuse, le Conseil Municipal approuve le choix du maître d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à passer un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise AMEVIA Ingénierie pour un taux de rémunération à 4.45%, soit un montant de 13 350 € HT soit 16 020 € TTC pour un projet estimé à 300 000 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-57 : ATTRIBUTION MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX AMENAGEMENT AIRE DE JEUX DU MOULIN**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour réaliser l'Assistance pour des travaux d'aménagement d'une aire de jeux sur le terrain de l'ancien moulin à vent. Monsieur le maire explique que des jeux type skate parc et multi sports seront installés sur cette aire. Trois entreprises ont été consultées. L'entreprise AMEVIA Ingénierie, ayant produit l'offre la plus économiquement avantageuse, le Conseil Municipal approuve le choix du maître d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à passer un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise AMEVIA Ingénierie pour un taux de rémunération à 7.00%, soit un montant de 7 000 € HT soit 8 400 € TTC pour un projet estimé à 100 000 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-58 : RENOUVELLEMENT CONTRATS D'ASSURANCE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que trois sociétés, SMACL, SWISS LIFE et GROUPAMA ont été contactées pour une consultation concernant le renouvellement des contrats d'assurance (Lot 1 : Multirisques – responsabilité administrative/civile et dommage aux biens ; Lot 2 : Flotte automobile et autres véhicules terrestres à moteur ; Lot 3 : Protection juridique et fonctionnelle) pour une durée de 5 ans avec prise d'effet au 1er janvier 2022. Suite à cette consultation, nous avons reçu une proposition pour les trois lots de la part de la SMACL. Au vu des rapports d'analyse de la candidature et de l'offre, il est proposé à l'assemblée d'approuver pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2022, la proposition de la société SMACL sise 141 avenue Salvador Allende à Niort pour les lots et les prix suivants : 1 : Multirisques : 8183.02 € - 2 : Flotte automobile : 1402.30 € - 3 : Protection fonctionnelle : 108.52 €

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-59 : SOUSCRIPTION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025, que la collectivité adhère à l'actuel contrat groupe proposé par le Centre de Gestion du Gard. Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition suivante : Courtier GRAS SAVOYE / Assureur : CNP pour une durée du contrat de 4 ans à compter du 1er janvier 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-60 : CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DES SINISTRES LIES AUX RISQUES STATUTAIRES  
CONTRAT 2022-2025**

Le Conseil Municipal décide de donner délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion ; d'accepter qu'en contre partie de la mission définie dans la convention, la collectivité verse une contribution fixée à 0,25% de la masse salariale CNRACL et IRCANTEC, servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance.

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-61 : SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE AMENAGEMENT ET SECURISATION DES  
ABORDS DES ECOLES : ENGAGEMENT A REALISER LES TRAVAUX**

La commune a sollicité une subvention au titre des amendes de police 2020 pour des travaux de sécurisation des abords de l'école. Le montant de ce projet est évalué à 6 243.08 € HT. Pour pouvoir bénéficier de cette subvention, le Conseil Municipal doit s'engager à réaliser les travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-62 : CONVENTION DE GESTION DE LA POPULATION FELINE SANS PROPRIETAIRE PAR  
L'ASSOCIATION DES CHATS LIBRES COLLIASSOIS**

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de relancer une campagne de stérilisation et d'identification des chats libres sur la commune. L'association des chats libres colliassois étant très active sur le terrain, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec elle afin de gérer la population féline.

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-63 : GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT POUR LES STAGES INFERIEURS A  
DEUX MOIS**

Monsieur Le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement secondaire ou supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. Le Conseil Municipal décide d'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement secondaire ou supérieur accueillis dans la collectivité dans les conditions suivantes lorsque la présence du stagiaire est supérieure à trois semaines mais inférieure ou égale à 2 mois : Stage de 3 semaines consécutives (50 €) ; Stage supérieur à 3 semaines et inférieur à deux mois (50 € mensuel). La gratification sera versée à l'issue du stage, à l'appréciation de l'autorité sur le travail fourni pendant le stage.

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-64 : ACHAT DE PARCELLES CADASTREES E 262, E 264, E 266**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réhabilitation du quartier jouxtant l'église (rue des catalans, rue des amoureux), la commune décide d'acquérir les parcelles cadastrées E 262, E 264, E 266 appartenant à Madame Marie-Sophie VOISIN née CABANE et à Madame Karine CABANE au prix de 50 000 €.

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-65 : APPROBATION RAPPORT ASSEMBLEE SPECIALE 2020 – SPL AGATE**

*Didier JOUVION ne prend pas part à la délibération.*

La Société Publique Locale AGATE a établi un rapport annuel sur l'année 2020 des membres de l'assemblée spéciale. La commune de Cabrières étant actionnaire de la SPL AGATE et membre de l'assemblée spéciale de la

société, il est demandé au Conseil Municipal, conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT, de se prononcer sur le rapport annuel 2020. Le Conseil Municipal approuve le rapport 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-66 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON - MODIFICATION**

Le Conseil Municipal, après élection au scrutin secret à la majorité absolue au premier tour, désigne :

2 titulaires

-GILLET Ghislaine

-BLANC-GARIN Michelle

2 suppléants

- VIDAL Jean-Marc

- COUTURIER Danièle

**2021-12-67 : CANM - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS POUR UN SOCLE NUMERIQUE A L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a répondu à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Ce projet consiste en l'achat d'ordinateurs fixes et portables et d'un logiciel de lecture. Coût total estimé pour l'ensemble du projet : 12 257 € TTC, soit 10 234 € HT. Considérant qu'un tel projet est éligible au titre de l'un des fonds de concours de l'agglomération de Nîmes Métropole, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la subvention correspondante.

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-68 : CANM - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SURFACE DE LA RUE MARCEL PAGNOL, CHEMIN DES AIRES, CHEMIN DES AMANDIERS, CHEMIN DU SOULEILLAN**

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la Communauté d'agglomération de Nîmes métropole l'attribution d'une subvention au titre des fonds de concours.

**Adopté à l'unanimité.**

**2021-12-69 : CANM - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX DU MOULIN**

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la Communauté d'agglomération de Nîmes métropole l'attribution d'une subvention au titre des fonds de concours.

**Adopté à l'unanimité.**

La séance est levée à 21h

Vu par nous, Maire de la Commune de Cabrières, pour être affiché le 16 décembre 2021 à la porte de la Mairie.

Fait à Cabrières, le 16 décembre 2021

Le Maire



Gilles GADILLE

